

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL199

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 23, après le mot : « étranger », insérer les mots : « . Ces mesures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.